

*Banques—Loi*

● (1430)

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, c'est un privilège pour moi que de pouvoir prendre la parole sur cette mesure législative importante. J'apprécie les remarques du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Le tableau qu'il nous a brossé était remarquablement précis. Bien que je n'ai participé qu'à quelques séances du comité récemment, j'ai pu apprécier la façon dont les témoignages sont entendus et la façon dont le comité a été traité.

Étant donné que l'orateur précédent a dit qu'il allait présenter un certain nombre d'amendements qui lui semblent très importants, nous les députés du Nouveau Parti Démocratique avons l'intention de proposer toute une série d'amendements dans des domaines où il existe, selon nous, des difficultés et de graves obstacles dans notre législation. S'il est vrai que notre idéologie transparait dans certaines de nos propositions d'amendement, nous sommes fiers de cette idéologie et nous sommes fiers de faire passer les intérêts des Canadiens avant ceux d'un autre groupe—et nous avons l'intention d'aborder cette question d'une manière très sérieuse, très constructive et très énergique.

En feuilletant ce document fort détaillé, on peut être porté à se poser une question. Tout en reconnaissant le fait que les banques canadiennes ne sont que des éléments d'un vaste système et doivent être vues dans le contexte national, on peut se demander ce que la loi en question tente de réaliser ou d'accomplir. Si l'on menait un sondage dans tout le pays, comme sait si bien le faire le gouvernement, on constaterait sans doute que les réponses à cette question seraient fort variées.

Cela s'explique évidemment par le fait qu'il faut voir la loi dans le contexte de tout le pays et que celui-ci ne possède pas de stratégie industrielle ou de stratégie d'expansion globales. On peut, à cet égard, se poser les questions suivantes: quelle est la place des banques dans la structure d'expansion économique générale du Canada, quel rôle devraient-elles jouer au pays, quel rôle sont-elles appelées à jouer dans une stratégie industrielle, quelle fonction doivent-elles exercer dans le rapatriement de notre économie, de quelle manière doivent-elles participer à la rationalisation de l'industrie canadienne, comment peuvent-elles aider à améliorer notre balance des paiements, par quel moyen peuvent elles aider la petite entreprise à devenir un secteur vital et dynamique de notre économie et quel rôle doivent-elles assumer dans ce processus d'expansion.

Je serais parmi les premiers à convenir avec le député d'Edmonton-Ouest que cette mesure législative n'est pas progressive et qu'elle ne concerne tout au plus que la situation immédiate. Il n'y a pas de doute qu'il s'agit d'une mesure rétrograde. Compte tenu des grandes transformations que connaissent actuellement nos institutions financières, le projet de loi entravera et retardera la mise au point de structures, de

méthodes et de techniques nouvelles. Il ne répondra certes pas aux besoins du milieu financier du Canada au cours de la décennie à venir à cause des très graves omissions qui s'y trouvent et que le Nouveau Parti démocratique tentera de combler en présentant des amendements à la Chambre au cours des prochains jours.

Je conviens aussi avec l'orateur précédent que la définition de ce qu'est une banque canadienne est encore floue. Qu'est-ce qu'une banque au Canada? Vu la confusion et l'imprécision qui persistent quant à cette définition, nous nous retrouverons maintenant avec des banques étrangères et des filiales dont la présence compliquera la tâche d'établir une véritable politique bancaire pour le Canada.

Les objectifs que vise le bill sont plutôt vagues. D'abord, il dit qu'il vise surtout à accroître la concurrence au Canada. Ce même objectif avait déjà été énoncé en 1967. Le bill a aussi pour objectif de rendre le système bancaire plus efficace et à améliorer la formule d'affectation des capitaux de manière à ce qu'elle permette la mise sur pied d'une politique de développement économique à long terme pour le pays. Je crains que ce bill n'atteigne aucun de ces objectifs.

Nous pouvons prévoir sans trop craindre de nous tromper que le phénomène de la concentration du pouvoir financier au Canada, qui est décelable depuis les années 1950, ne fasse que s'accroître. Ces conditions sont-elles favorables à l'accroissement de la concurrence? Pas du tout. A cause de ce bill, la concurrence actuelle ne fera que s'estomper. Qu'entendons-nous par concurrence? C'est un mot qu'on emploie dans le bill et qu'on a prononcé à d'innombrables reprises en comité. La concurrence signifie un meilleur service en général de la part des banques et surtout de meilleures conditions aux emprunteurs.

S'il y avait une véritable concurrence, cela signifierait que les services seraient fournis à des prix inférieurs au consommateur ou à l'emprunteur. Cela signifierait aussi que les taux d'intérêt demeureraient peu élevés dans le climat compétitif de notre régime bancaire. La concurrence serait le mécanisme qui freinerait la hausse et la montée en flèche des taux d'intérêt. S'il y avait une véritable concurrence, cela signifierait aussi que les profits des banques à charte seraient maintenus à des niveaux raisonnables.

Nous pouvons probablement prédire sans conteste que cette mesure augmentera les profits des banques. Mon parti ne s'oppose pas aux profits équitables bien qu'on l'accuse souvent de nourrir ce préjugé. Nous aimons que les particuliers soient heureux dans leurs entreprises, y compris les banques canadiennes à l'heure actuelle, mais nous voulons que leurs profits soient raisonnables. Je ne crois pas que la loi sur les banques réussira à atteindre son objet qui est de favoriser la concurrence grâce à des profits raisonnables.